

Subsides

Des voix: Bravo!

M. Lundrigan: Je passe sous silence bien des choses qui ont trait au marché et aux dollars qui parviennent aux poches des pêcheurs, et j'en arrive à une autre question dont les conséquences sont grandes. C'est la question de l'assurance-chômage pour les pêcheurs. Il y a à peu près deux ans, nous avons demandé si le ministre ne prévoyait pas à l'intention des pêcheurs canadiens un régime d'assurance-chômage qui leur assurerait le même traitement que les travailleurs des autres industries. Le ministre de l'Environnement a alors affirmé que son ministère étudiait le problème.

Il y a trois ou quatre semaines, j'ai rencontré le président de la Commission d'assurance-chômage, M. Guy Cousineau, et je lui ai soumis la question. Il m'a dit que la Commission avait étudié le problème en profondeur. Nous avons soulevé la question il y a deux ans, et je ne fais aucun commentaire négatif sur le rôle de M. Cousineau qui est tout récent et très honorable. Mais l'essentiel du problème est le fait que le ministre ne s'y est pas encore attaqué jusqu'à présent.

Je voudrais exposer aux députés un fait que certains d'entre eux ignorent sûrement. Si un journalier ou un travailleur de la construction détient des timbres pour huit semaines, il est admissible à des prestations allant jusqu'à 44 semaines aux termes de la loi sur l'assurance-chômage. Certains députés se demanderont pourquoi même les pêcheurs sont en cause. Qui à la Chambre sait ce que les pêcheurs peuvent toucher en prestations avec des timbres couvrant huit semaines? Les pêcheurs font l'objet d'un règlement spécial: ils touchent des prestations équivalant aux deux tiers des semaines pendant lesquelles ils ont travaillé. Par exemple, si les cotisations d'un pêcheur équivalent à neuf semaines de timbres—j'essaie de simplifier le calcul pour les députés qui ne sont pas aussi savants que le ministre—il n'a droit qu'à six semaines de prestations. Ses prestations ne peuvent commencer avant le 1^{er} décembre et elles se terminent en mai.

Donc, toutes sortes de restrictions; peu importent la durée du travail d'un pêcheur et son ardeur. S'il va chaque automne pêcher dans l'Atlantique Nord—cela vaut également pour le Pacifique—ses prestations d'assurance-chômage diminuent. A l'automne, les conditions atmosphériques se détériorent dans l'Atlantique Nord et c'est le début des grosses tempêtes durant lesquelles la vélocité du vent atteint 80 ou 100 milles à l'heure. C'est un peu dur et les pêcheurs ne peuvent travailler que quelques jours par semaine. Nous parlons de temps difficiles à la Chambre des communes. Laissez-moi vous dire que c'est en comparaison un voyage d'agrément. Personne ici ne peut comprendre combien cela peut être dur là-bas. Ces gars-là peuvent aller pêcher dans l'Atlantique seulement certains jours.

Que croyez-vous que fait la Commission d'assurance-chômage? Lorsque la pêche cesse, elle fait la moyenne des prestations que les pêcheurs ont touché durant les 20 dernières semaines. Par conséquent, celui qui va pêcher dans l'Atlantique Nord à l'automne, en novembre ou en décembre, risque sa vie mais il est pénalisé pour cela. La raison est qu'il est trop industriel. Toutefois, le gars qui décide qu'il fait un peu trop froid là-bas et renonce à la pêche en août n'a rien à craindre, parce qu'il a eu ces belles et grosses prises à un moment où il y avait surabondance de poissons près des rives.

Voilà le genre d'avantages que le ministre se prépare à donner aux pêcheurs. Ne se sent-il pas coupable de ces

[M. Lundrigan.]

injustices? Si j'occupais ce siège là-bas en tant que ministre de l'Environnement, que je n'étais pas suffisamment intéressé ou que je manquais d'influence au cabinet pour remédier à ces situations, je me sentirais embarrassé et vraiment honteux.

Des voix: Bravo!

M. Lundrigan: Tout pêcheur terre-neuvien qui connaît à fond la pêche se sentirait abandonné. Mes collègues de la Nouvelle-Écosse sont certainement en mesure de se défendre, mais je sais qu'ils ont la même attitude que ceux de la province d'Ontario où le marché de poisson frais est tout désorganisé. Le Manitoba est aussi dans le pétrin, à cause de la commercialisation du poisson d'eau douce. Pourtant ce ministre ne tient pas à en parler puisque la question excitante en ce moment c'est l'environnement. Lorsque vous parlez d'environnement, vous pouvez obscurcir la question de l'industrie des pêches. Si nous avions un ministre des pêches aujourd'hui, on le rôtirait vivant à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Lundrigan: Cela n'arrive pas au ministre car la question de l'environnement a une telle vogue et préoccupe tant les gens de nos jours que nous n'avons guère le temps de parler du poisson. Je comprends de quoi parle tous les jours le député de la région de Vancouver, et ce que veut dire son co-motionnaire de Vancouver. Il s'agit de questions vitales et par conséquent les pêches ne sont plus à l'ordre du jour. C'est, en ce qui concerne le ministre, comme un appendice éclaté qu'il faut opérer.

Monsieur le président, je voudrais parler d'une ou deux autres questions. L'une d'elle est du genre que le député de Hull, de l'autre côté, devrait pouvoir reconnaître. Je parle de l'honorable médecin qui siège ici tous les jours, le distingué député. Même mes collègues venant de certaines régions du Canada, qui n'ont jamais vu les vagues houleuses de l'Atlantique, devraient pouvoir comprendre. En 1497...

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Ils ne savent pas de quoi vous parlez.

Une voix: C'était avant Stanley Knowles.

M. Lundrigan: J'éprouve de la satisfaction à observer le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui, jusqu'à récemment, faisait partie du super-groupe.

M. Hees: «Faisait» est le mot essentiel.

M. Lundrigan: Il était mieux dans le bureau du premier ministre où il jouissait de la protection et de la sécurité des coulisses.

M. Hees: Il faut y retourner, Marc.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je n'occupe le fauteuil que depuis peu de temps et je dois demander au député, parce que j'aimerais bien le savoir, si nous parlons de l'environnement ou du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Lundrigan: Je parle de pêche, monsieur le président, alors que je devrais parler de pollution, je l'admets. Mais j'en viendrai au fait. Nous avons un problème, et j'aimerais que, dans leurs délibérations quotidiennes, les députés l'étudient très sérieusement. C'est surtout à la pêche que nous devons notre développement économique. Je me